Mise en ligne : 23 janvier 2016. Dernière modification : 22 mai 2022. www.entreprises-coloniales.fr

#### CIE AFRICAINE DE CULTURES INDUSTRIELLES, Alger

S.A., 27 juillet 1920.



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\_Serge\_Volper.pdf
S.A. au capital de 700.000 fr.
divisé en 1.400 actions de 500 fr. chacune
Statuts déposé en l'étude de Me Leygonie, notaire à Alger, le 27 juillet 1920

TITRES FRANÇAIS 10 c. POUR 100 FR.
ABONNEMENT
75

#### PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : Marcel Hirsch Un administrateur (à droite) : Edmond Philippar Imp. Hemmerlé, Petit et Cie, Paris, rue de Damiette, 2, 4 et 4 *bis* (10-20)

### À VENDRE (L'Écho d'Alger, 12 juillet 1922)

melons, pastèques sur pied : cinq hectares. Cie africaine de cultures industrielles, Orléansville.

\_\_\_\_\_

COMPAGNIE AFRICAINE DE CULTURES INDUSTRIELLES S.A. frse au capital de 0,7 MF. Siège social : Alger, villa Stéphan, chemin Yusuf Siège administratif : Paris, 8, r. Laffitte (Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 706)

Conseil d'administration composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 10 actions

MOUCHERONT (Paul) <sup>1</sup> , bd Laferrière, Alger ; STERN (Jean), 22, av. du Bois-de-Boulogne, Paris ; PHILIPPAR (Edmond)[Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie], 43, r. de Courcelles, Paris ;

HIRSCH (Marcel) <sup>2</sup>, 10, r. Lincoln, Paris.

Commissaire aux comptes ROY (Émile), 10, r. Pasteur, Asnières.

ORLÉANSVILLE (*Le Sémaphore algérien*, 2 février 1924)

Une société anonyme a été constituée sous la raison sociale « Société africaine des cultures industrielles » au capital de 700.000 francs ayant pour objet principal la culture du coton dans la région d'Orléansville.

COMPAGNIE AFRICAINE DE CULTURES INDUSTRIELLES

S.A. frse au capital de 0,7 MF.
Siège social : Orléansville
Siège administratif : Paris, 8, r. Laffitte
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 637)

<sup>'</sup> 2 Marcel Hirsch (1867-1926) : banquier, président-fondateur de la Cie de culture cotonnière du Niger. Voir encadré :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Paul Moucheront (Condé-sur-Escaut, 22 août 1854-Paris, 6 août 1926) : fils de douanier. Marié en 1884 à Jeanne Guerber. Directeur des douanes de l'Algérie (1901-1924). Président des Messageries du Littoral et (juillet 1924) administrateur délégué à Alger du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Beaupère de René Jonnart, administrateur des Messageries du Littoral. Officier de la Légion d'honneur.

### Conseil d'administration composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 10 actions

MOUCHERONT (Paul), villa Aly-Chérif, Mustapha-Supérieur, Alger; PHILIPPAR (Edmond), 43, r. de Courcelles, Paris; HIRSCH (Marcel), 5, r. de la Ferme, Neuilly.

Commissaire aux comptes

ROY (Émile), 10, r. Pasteur, Asnières.

Objet. — Achat ou location, en vue de leur exploit.p. la culture du coton ou de toutes autres cultures nécessaires à l'assolement, de terres situées en Algérie, dans la vallée du Chéliff et, en général, dans toutes les autres régions africaines, l'exploitation des domaines dans la commune d'Orléansville, l'étude de toutes les questions d'irrigation.

Capital social. — 6.400.000 fr., en 12.800 act. de 500 fr.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 8 % d'intérêt aux act. Le solde : 10 % au conseil, 65 % aux actions, 25 % aux parts.

(La Journée industrielle, 31 janvier 1925)

Compagnie africaine de cultures industrielles. — Ass. ext., 2 mars, 32, rue Taitbout, à Paris. Augm. du capital.

BALO du 8/3 (La Cote de la Bourse et de la banque, 9 mars 1926)

Compagnie africaine de cultures industrielles. — Émission à 525 fr. de 4.000 actions de 500 fr. portant le capital de 2.400.000 à 4.400.000 francs.

#### LA DÉFENSE DU FRANC LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (*Le Temps*, 11 juin 1926)

#### Les souscriptions

Nous avons reçu directement de la Compagnie de culture cotonnière du Niger, 1.000 fr.; Compagnie africaine de cultures industrielles, 1.000 fr.; Compagnie des tabacs du Cameroun, 1.000 fr.; Compagnie des palmeraies du Cameroun, 1.000 fr.; Société de Bamako, 1.000 fr.; M. Marcel Hirsch, 5.000 fr.

\_\_\_\_\_



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\_Serge\_Volper.pdf
S.A. au capital de 6.400.000 fr.
divisé en 12.800 actions de 500 fr. chacune
Statuts déposé en l'étude de Me [Philibert] Leygonie, notaire à Alger, le 27 juillet 1920

Droit de timbre acquitté par abonnement. Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* de 9 octobre 1926 N° 8.801 à 12.800

ACTION DE CINQ CENT FRANCS AU PORTEUR Un administrateur (à gauche) : Marcel Hirsch Un administrateur, par délégation spéciale du conseil : ? Imp. Hemmerlé et Cie, Paris, rue de Damiette, 2, 4 et 4 bis (8-1926)

#### Africaine de Cultures industrielles (Le Mercure africain, 29 décembre 1926)

L'assemblée annuelle de cette société vient d'approuver les comptes de 1925-1926, accusant après 160:875 francs de provisions et amortissements, un bénéfice net de 152.214 fr. contre 71.401 fr. en 1924-1925.

Elle a décidé la report à nouveau du solde bénéficiaire de 155.965 fr.

#### COMPAGNIE AFRICAINE DE CULTURES INDUSTRIELLES

S.A. frse au capital de 6,4 MF.

Siège social : Orléansville Siège administratif : Paris, 32, r. Taibout Registre de commerce : Orléansville, nº 1.891 (Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 629)

Conseil d'administration composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 10 actions

HIRSCH (Marcel), 10, r. Lincoln, Paris; pdt; CAHEN-FUZIER (Édouard) <sup>3</sup>, 85, bd Berthier, Paris; v.-pdt; LA ROCHEFOUCAULD (Gabriel de) <sup>4</sup>, 8, r. Murillo, Paris; PHILIPPAR (Edmond), 43, r. de Courcelles, Paris; LE BLAN (Julien), 13, r. Faidherbe, Lille.

Commissaire aux comptes ROY (Émile), 10, r. Pasteur, Asnières.

#### **BILAN AU 31 MAI 1926**

ACTIF	
Frais de constitution	1 00
Frais d'émission	1 00
Paris : mobilier, matériel et install. du siège adm.	1.960 10
Terrains en Algérie	4.403.795 84
Immeubles en Algérie	223.499 63
Installations et matériels divers	903.239 80
Cheptel	95.240 00

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Édouard Cahen-Fuzier (1877-1948) : docteur en droit, il fit carrière à partir de 1909 au sein de la Banque de l'Union parisienne qu'il représenta dans une vingtaine de sociétés. Voir Qui êtes-vous ? www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui etes-vous 1924-Algerie.pdf

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Qui\_etes-vous\_1924-Algerie.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Gabriel de la Rochefoucauld (1875-1942) : homme de lettres, représentant de la Banque de l'union parisienne au conseil d'une dizaine de sociétés. Voir Qui êtes-vous ?

Approvisionnements divers	218.1933 65
Débiteurs divers	151.259 43
Caisses et banquiers	342.362 56
Frais sur émission en cours	21.044 65
Dépenses engagées sur la prochaine récolte	467.642 19
	<u>6.828.179 85</u>
PASSIF	
Capital	2.400.000 00
Avance en vue de 1er règlement sur achat de propriété	1.060.050 00
Rés. légale	9.257 35
Rés. extr.	24.000 00
Prime sur émission	85.000 00
Terrains (solde à régler)	1.785.614 75
Créditeurs divers	477.987 67
Banquiers	
Profits et pertes (solde bénéf. de l'ex.): 313.092 06	
À déduite : prov. et amortissements : 160.878 25	
Bénéf. net : 152.213 81	
À ajouter : report à nouvreau de l'ex. ant. : 3.751 33	
Solde créditeur au 31 mai 1926	155.965 14
	<u>6.828.179 85</u>

ÉDOUARD CAHEN-FUZIER, président directeur général de la Banque de l'Union parisienne

Compagnie africaine de cultures industrielles Société anonyme au capital de 6.400.000 fr. Siège social : Orléansville Siège administratif à Paris, 32, rue Taitbout R. C. Orléansville 1891 (L'Écho d'Alger, 23 novembre 1927)

Les actionnaires de la Compagnie africaine de cultures industrielles sont informés que les insertions ayant parues [sic] à Paris le 8 novembre 1927 et en Algérie les 10 et 13 novembre 1927, en les convoquant en assemblée ordinaire pour le 29 novembre 1927,

doivent être considérées nulles par suite de la parution de l'insertion d'Algérie dans un délai non statutaire.

En conséquence, les actionnaires de la Compagnie africaine de cultures industrielles sont à nouveau convoqués en assemblée générale ordinaire le 21 décembre 1927, à 10 h. 30, au siège administratif, 32, rue Taitbout, à Paris.

#### Ordre du jour

- 1° Approbation des comptes de l'exercice.
- 2° *Quitus* aux successions de deux administrateurs.
- 3° Ratification de la nomination d'un administrateur.
- 4\* Renouvellement statutaire et partiel du conseil.
- 5° Nomination des commissaires aux comptes pour l'exercice 1927-28.
- 6° Autorisation à donner aux administrateurs, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Les titres au porteur devront être déposés dans les caisses des établissements suivants

Banque de l'Union Parisienne, 7, rue Chauchat, Paris;

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris, chez MM. L. Hirsch et Cie, 32, rue Taitbout, Paris ou au siège administratif, 32 rue Taitbout, Paris, au plus tard, 5 jours avant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration.

COMPAGNIE AFRICAINE DE CULTURES INDUSTRIELLES (Les Annales coloniales, 27 décembre 1927)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mai 1927, se soldant par un déficit de 545.696 francs.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. Henri Hirsch et réélu M. Philippar [du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie], administrateur sortant.

Offre d'emploi (*L'Écho d'Alger*, 19 juin 1928)

ON DEMANDE très bon mécanicien pour chantiers labourage à vapeur. S'adr. avec références à Cie africaine de cultures industrielles à Saint-Aimé (Oran).

Compagnie africaine de cultures industrielles (La Journée industrielle, 29 novembre 1928)

Réunis hier en assemblée ordinaire les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1927-1928, clos le 31 mai dernier, se soldant par une perte de 606.343 fr. 95 qui, ajoutée au report déficitaire antérieur, forme un solde débiteur total de 1.152.040 fr. 55.

M. Édouard Cahen-Fuzier, administrateur sortant, a été réélu.

\_\_\_\_\_

# LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉTUDES DU CHEMIN DE FER TRANSSAHARIEN (Les Annales coloniales, 28 janvier 1929)

(Au titre de membres choisis parmi les personnes pouvant contribuer utilement aux études du chemin de fer transafricain.)

MM. ... Cuhen-Fuzier, président du conseil d'administration de la Compagnie africaine de cultures industrielles...

\_\_\_\_\_

# L'oligarchie financière et industrielle en France (Les Documents politiques, mars 1929)

CAHEN-FUZIER, Édouard

Directeur général : Banque de l'union parisienne.

Administrateur : Banque italo-belge (société belge), Compagnie française des Pétroles, Pétrofina (Société financière belge des pétroles), Véga (Société roumaine pour le raffinage des pétroles), Purfina-Transport, Société française de recherches au Venezuela (mars 1929), Édition et Librairie franco-américaine, Thés de l'Indochine, Palmeraies du Cameroun\*, Tabacs et plantations du Cameroun\*, Culture cotonnière du Niger, Société de Bamako, Compagnie africaine de cultures industrielles.

\_\_\_\_\_

#### Compagnie africaine des cultures industrielles (La Journée industrielle, 30 novembre 1929)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1928-1929, clos le 31 mai dernier, se soldant par un bénéfice net de 176.940 fr. 59, qui vient en déduction des pertes des exercices antérieurs.

Le solde débiteur de 975.099 fr. 96 a été reporté à nouveau.

M. Julien Le Blan, administrateur sortant, a été réélu.

ivi. Julien Le Bian, ac

# À VENDRE (*L'Écho d'Alger*, 27 décembre 1929)

6.000 CYPRÉS horizontaux, à céder aux meilleur prix, Cie africaine de cultures industrielles, Saint-Aimé, Oran.

uustrielles, saint-Alme ------

### Culture cotonnière du Niger (Le Journal des finances, 4 avril 1930)

[...] la Compagnie cotonnière du Niger a plus ou moins directement participé à la création des sociétés suivantes :

La Compagnie africaine de cultures industrielles, créée en 1920, n'a guère fait, au cours de ces dernières années, qu'accumuler les déficits ; malgré une légère amélioration en 1928-1929, le solde déficitaire, au 31 mai 1929, était de 975.099 francs. [...]

\_\_\_\_\_

#### VALEURS NÉGOCIÉES « HORS COTE » Renseignements et cours indicatifs donnés sans garantie ni responsabilité. (Les Annales coloniales, 16 septembre 1930)

#### Africaine de Cultures industrielles

Création 1920. Plantat. coton. Immob, 12.800 act. de 500 fr. Divid. : néant ; dern. cours : Act. : 450. 1928 : P. H. [Plus haut] 600, P. B. [Plus bas] 550 ; 1929 : P. H. 575, P. B., 575.

\_\_\_\_\_

### Compagnie africaine des cultures industrielles (Les Annales coloniales, 13 décembre 1930)

L'exercice se clôt par une perte de 386.686 fr., qui, avec le report. antérieur, porte la perte totale à 1.361.786 fr.

La nomination de MM. Henri Borgeaud et Aimé Blanc a été ratifiée ; le comte Gabriel de La Rochefoucauld a été réélu administrateur.

La crise économique a influencé la valeur de réalisation des produits.

Recettes de l'exercice : 1.311.715 fr. Dépenses de l'exercice : 1.506.098 fr.

Impôts et intérêts : 172.808 fr.

Passif exigible à long terme : 550.000 fr.

Comptes à amortir : 470.031 fr.

#### Cie AFRICAINE DES CULTURES INDUSTRIELLES (L'Africain, 19 décembre 1930)

Réunis en assemblée générale annuelle le 9 décembre, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1929-30, au 31 mai, qui se soldent en perte de 386.686 fr., ce qui porte à la perte totale à 1.361.786 francs.

La nomination comme administrateurs de MM. Henri Borgeaud et Aimé Blanc a été ratifiée ; M. le comte Gabriel de la Rochefoucauld a été réélu aux mêmes fonctions.

\_\_\_\_\_

# COMPAGNIE AFRICAINE DE CULTURES INDUSTRIELLES. (*L'Africain*, 26 décembre 1930)

L'assemblée ordinaire qui vient de se tenir sous la présidence de M. Édouard Cahen-Fuzier a approuvé les comptes de l'exercice 1929-1930, clos le 31 mai dernier.

Les recettes se sont élevées à 1.311.715 francs 51 ; les dépenses d'exploitation ont atteint 1 million 506.093 francs 96 et les impôts et intérêts forment une somme de 192.308 francs 28. L'exercice se solde donc par une perte de 386.686 francs 73, qui porte le déficit total à 1.361.786 fr. 69.

L'assemblée a ratifié la nomination de MM. Henri Borgeaud et Aimé Blanc en qualité d'administrateurs ; elle a réélu le comte Gabriel de la Rochefoucauld, arrivé à terme de mandat.

\_\_\_\_\_

Étude de Me GRADVOHL, licencié en droit, notaire à Orléansville Cie africaine des cultures industrielles

Société anonyme Siège social : Orléansville Capital : 6.400.000 francs

Registre de commerce : Orléansville, nº 1890. Modifications aux statuts

(*L'Écho d'Alger*, 18 décembre 1931)

Aux termes d'une délibération en date du 25 novembre 1931, dont une copie est demeurée annexée à la minute d'un acte de dépôt reçu par Me GRADVOHL, notaire à Orléansville, le 1er décembre 1931.

L'assemblée générale extraordinaire (valablement constituée) des actionnaires de la « Compagnie africaine des cultures industrielles », société anonyme dont le siège social est à Orléansville et le siège administratif à Paris, rue Taitbout, n° 32 ;

A décidé d'apporter aux statuts de cette société établis suivant acte reçu par Me LEYGONIE, notaire à Alger, le 20 juillet 1920, les modifications suivantes :

Article 3. — Le début du paragraphe premier est modifié comme suit :

1° L'achat ou la location, en vue de leur exploitation par tous genres de cultures, par élevage de bétail ou de toute autre façon, de terres situées en Algérie, etc. (Le reste sans changement).

Ajouter au texte les alinéas suivants :

4° Et plus généralement toutes opérations agricoles ou industrielles se rapportant directement ou indirectement aux objets sus-indiqués

La société pourra réaliser son objet, soit directement soit indirectement, au moyen de participations dans toutes sociétés ou affaires de même nature ou pouvant s'y rattacher, par voie de fusion, apport, souscription, achat de titres ou droits sociaux.

Elle pourra notamment, en ce qui concerne ses opérations agricoles, exploiter elle même ses domaines ou les affermer.

Article 30. — Intercaler entre les 3e et 4e alinéas, un alinéa ainsi conçu ;

Il autorise tous achats, ventes, échanges, baux ou prises en location de tous biens meublés et immeubles.

Article 46. — Modifié comme suit :

L'année sociale commence le premier novembre et finit le trente et un octobre. Par exception, l'exercice commencé le 1<sup>er</sup> juin 1930 prendra fin le 31 octobre 1931.

Expéditions de ladite délibération ont été déposées le 11 décembre 1931 aux greffes de première instance d'Orléansville exerçant la juridiction commerciale.

Pour extrait de mention.

Signé : Paul GRADVOHL.

# COMPAGNIE AFRICAINE DE CULTURES INDUSTRIELLES (La Journée industrielle, 29 septembre 1932)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1930-1931, d'une durée exceptionnelle de dix-sept mois, se soldant par une perte de 743.323 fr. 31, qui vient s'ajouter au déficit des exercices antérieurs, pour former un solde débiteur total de 2.105.110 francs.

M. Henri Hirsch, administrateur sortant, a été réélu.

\_\_\_\_

Compagnie Africaine de Cultures Industrielles (La Cote de la Bourse et de la banque, 23 décembre 1932)

Ratification en tant que de besoin, de la décision prise par le conseil de vendre au Gouvernement de l'Algérie l'ensemble des domaines agricoles de Saint-Aimé.

Compagnie Africaine de Cultures Industrielles (La Cote de la Bourse et de la banque, 14 juin 1933)

Perte de 1932 : 213.711 fr. contre 743.323 fr., portant le déficit total à 2.318.821 fr.

Compagnie africaine de cultures industrielles (*L'Information financière, économique et politique*, 27 avril 1934)

L'assemblée ordinaire des actionnaires du 26 avril a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 1933, accusant une nouvelle perte de 164.386 francs. Avec les pertes antérieures, le solde débiteur ressort à 2.483.207 fr.

M. Philippar, administrateur sortant, a été réélu.

Le rapport du conseil expose que la société a accepté l'offre de rachat des propriétés faite par le Gouvernement général de l'Algérie, mais qu'un abattement de prix assez important a dû être consenti.

Les titres de propriété ont été remis à la direction des Domaines qui procède à leur examen.

Le conseil espère recevoir un acompte sur le prix d'acquisition.

Le conseil espere recev

LA PRESSE DE COUP D'ÉTAT par R. MENNEVÉE (Les Documents politiques, décembre 1934)

Les Publications du « Groupe Carbuccia-Chiappe »

II Les Éditions de France

Le comte Gabriel de La Rochefoucauld — actionnaire des Éditions de France — était administrateur du Crédit foncier de France, de la Banque d'Alsace-Lorraine, de la Banque des Pays du Nord, de l'Agence Radio, des Tabacs et plantations du Cameroun, de la Société Ardoisière de l'Anjou, de la Compagnie africaine de cultures industrielles, de la Banque du Dauphiné, etc., etc.

\_\_\_\_\_\_

#### (La Journée industrielle, 1er mai 1935)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 1934. faisant ressortir une perte de 196.108 fr., qui vient s'ajouter au déficit antérieur de 2.483.208 francs, qui vient s'ajouter au déficit antérieur de 2.483.208 fr., pour porter le solde débiteur total à 2 681.316 francs.

M. Édouard Cahen-Fuzier, administrateur sortant, a été réélu

Compagnie africaine de cultures industrielles (La Cote de la Bourse et de la banque, 16 avril 1936) (La Journée industrielle,17 avril 1936)

Les comptes de l'exercice au 31 octobre 1935, qui seront soumis à l'assemblée du 30 avril, font apparaître une nouvelle perte de 183.995 francs contre 198.108 fr. pour l'exercice précédent. Déficit total : 2 millions 865.311 francs.

\_\_\_\_

#### LES SOCIÉTÉS COLONIALES Compagnie africaine de cultures industrielles (Les Travaux nord-africains, 14 mai 1937)

L'assemblée ordinaire tenue le 30 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1935-1936. présentant un solde débiteur de 235.891 francs, qui vient s'ajouter au report déficitaire antérieur de 2 millions 865.311 fr. 40.

MM. Henri Borgeaud et A. Blanc, administrateurs sortants, ont été réélus.

\_\_\_\_\_

Africaine de Cultures industrielles (L'Information financière, économique et politique, 15 avril 1938)

Les recettes diverses ont été pour l'exercice clos le 31 octobre 1937 de 104.705 francs, inférieures aux frais et charges de 178.530 fr., ce qui représente la perte. Avec les déficits antérieurs, le solde débiteur atteint 3.279.732 fr. pour un capital de 6.400.000 fr.

\_\_\_\_\_

# Compagnie africaine de cultures industrielles (*La Journée industrielle*,30 avril 1938)

L'assemblée générale ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1937, se soldant par une perte de 178.530 fr. qui forme, avec le reliquat déficitaire antérieur, un solde débiteur total de 3.279.733 francs.

M. Henri Hirsch a été réélu administrateur.

\_\_\_\_

Compagnie africaine de cultures industrielles (*L'Information financière, économique et politique*, 14 avril 1939)

Les comptes de l'exercice 1937-1938 se soldent par une perte de 181.133 francs, contre 178 530 francs précédemment, formant avec le reliquat des exercices précédents un solde débiteur total de 3.375.866 fr.

\_\_\_\_\_

#### AFRICAINE DE CULTURES INDUSTRIELLES (Les Annales coloniales, 24 avril 1939)

L'assemblée ordinaire convoquée pour le 28 avril aura à statuer sur les résultats de l'exercice clos le 31 octobre dernier, qui font apparaître une nouvelle perte de 181.132 fr. (contre 178.530 francs), en 1937.

31.132 fr. (Contre 178.53

#### Cie AFRICAINE DE CULTURES INDUSTRIELLES. (La Journée industrielle, 4 mai 1939)

L'assemblée ordinaire tenue 28 avril a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 1938, se soldant par une perte de 181.132 fr., qui porte le solde déficitaire total à 3 375 866 francs.

### Cie AFRICAINE DE CULTURES INDUSTRIELLES. (L'Information financière, économique et politique, 21 juillet 1951)

L'assemblée ordinaire du 20 juillet a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 octobre 1950 se soldant par une perte de 1.121.969 fr.

Tenue ensuite, une assemblée extraordinaire a décidé la mise en liquidation de la société ; deux liquidateurs ont été nommés, à charge par eux de payer un premier acompte de 400 fr. par action.